CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E34945** **VALABLE JUSQU'AU** **29/03/2027**

ÉDITÉ LE 26/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/1989

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CUSSET 351731948

Siret : 351 731 948 00045

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 0017814

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 866982J1244000 / 001 504296/28

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 866982J1244000 / 001 504296/28

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : CERASOL

9 RUE DE L'ARSENAL
03400 YZEURE

Téléphone : 04 70 20 13 95 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
LEPAGE STEPHANE GÉRANT

Site Internet :

E-mail : compta@groupehope.fr

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 291 835 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6312	Carrelages - revêtements - mosaïques (Technicité confirmée)	9	11/12/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.